



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 8 décembre 2021 — N° 21

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le retour de la campagne d'Opération Nez rouge Beauce-Etchemins.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Chantal Machabée, journaliste sportive.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le travail et l'engagement des membres du Cercle de fermières Bois-des-Filion.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Perpétue Muramutse pour son engagement bénévole, social et communautaire.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à privilégier l'achat local pour le temps des fêtes.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'équipe de Gestion SPACT inc.

8 décembre 2021

M. Bussière (Gatineau) fait une déclaration afin de féliciter le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la mise sur pied du projet MAINtenant ensemble.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Matte, ex-directeur du Théâtre du Cuivre.

M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Patrick Audet et Janick Maltais, récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Journal de Lévis.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement et les organismes à travailler en concertation avec les jeunes en matière de prévention et de lutte contre l'itinérance.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

8 décembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 18 Loi modifiant diverses dispositions en matière de sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 154 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 18.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 24 concernant la pérennisation des primes octroyées aux préposés aux bénéficiaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 novembre 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 174-20211208)

La réponse à la question écrite n° 26 concernant les délais de traitement des demandes d'accès à l'information au ministère du Conseil exécutif, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 novembre 2021 par M. Tanguay (LaFontaine).

(Dépôt n° 175-20211208)

8 décembre 2021

Dépôts de rapports de commissions

Mme Guillemette (Roberval), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie qui, les 14, 18, 19, 20, 21, 25 et 28 mai ainsi que les 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 23 août 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. La Commission s'est également réunie en séance de travail à 39 reprises relativement à ce mandat. Le rapport contient des observations et 11 recommandations.

(Dépôt n° 176-20211208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Tanguay (LaFontaine) retire certains propos non parlementaires.

8 décembre 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la prévention de l'itinérance jeunesse est une responsabilité collective de la société québécoise;

Dans un souci de bienveillance et d'inclusion, qu'elle tienne compte du fait que les jeunes en situation précaire ont des besoins spécifiques, mais également des forces ainsi qu'un pouvoir certain d'autodétermination;

En ce sens, qu'elle s'engage à défendre les droits des jeunes dans toutes les sphères de leur vie, ainsi qu'à impliquer concrètement et inconditionnellement ces derniers dans toutes les initiatives visant à faire reculer l'itinérance jeunesse;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de privilégier une approche globale pour entamer un virage misant sur la prévention et s'inspirant de la vision et des valeurs communes contenues dans la déclaration issue du Forum prévention itinérance jeunesse des 18 et 19 novembre derniers.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 155 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

8 décembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à Mme Marie-Claire Blais, reconnue comme une des plus illustres écrivaines, scénaristes et dramaturges du répertoire littéraire francophone de sa génération au Québec;

QU'elle souligne sa contribution d'une quarantaine de romans, recueils de poésie et pièces théâtrales ou radiophoniques à la littérature québécoise, au cours d'une carrière de plus de six décennies, débutant avec son premier ouvrage, *La Belle Bête*, à l'âge de 20 ans;

QU'elle reconnaisse l'humanité de son oeuvre à caractère inclusif toujours empreinte de compassion, donnant la parole à des personnages vulnérables et diversifiés sur des thématiques avant-gardistes;

QU'elle rappelle que Mme Blais était récipiendaire de très nombreuses distinctions nationales et internationales, dont le prix Médicis en 1966 pour *Une saison dans la vie d'Emmanuel* ainsi que le prix Gilles-Corbeil de la fondation Émile-Nelligan pour l'ensemble de son oeuvre, en plus d'avoir été nommée Officière de l'Ordre national du Québec en 1995 et Compagne de l'Ordre des arts et des lettres du Québec en 2016;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à ses très nombreux admirateurs au Québec et à l'étranger;

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

8 décembre 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **156** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'impasse dans la négociation de l'entente collective entre le gouvernement du Québec et les centres de la petite enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant des félicitations à M. David Card et demandant au gouvernement de présenter un plan d'augmentation du salaire minimum; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;

8 décembre 2021

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 17, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 26.

8 décembre 2021

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 15 septembre, les 6 et 27 octobre ainsi que le 30 novembre 2021, a procédé à l'audition du ministère de la Famille sur sa gestion administrative et ses engagements financiers ainsi que sur le chapitre 2 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé *Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance*, et à l'audition de la Société d'habitation du Québec sur le chapitre 4 du rapport d'octobre 2020 du Vérificateur général du Québec intitulé *Programme AccèsLogis Québec : réalisation des projets d'habitation* et en suivi de la recommandation 2.1 du 41^e rapport de la Commission de l'administration publique. Le rapport contient des observations, des conclusions et 5 recommandations.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 56 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 57 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

8 décembre 2021

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 94 et 96 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie qui, les 14, 18, 19, 20, 21, 25 et 28 mai ainsi que les 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 23 août 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. Le rapport contient des observations et 11 recommandations.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 56 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 57 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

8 décembre 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 9 décembre 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 8 décembre 2021, à 13 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Campeau (Bourget) et M. Bélanger (Orford), les représentants du premier ministre, de Mme Nichols (Vaudreuil), la représentante de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 3 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier
- n° 200 Loi concernant la Ville de Montréal
- n° 201 Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau
- n° 202 Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci

8 décembre 2021

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

8 décembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 154)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

8 décembre 2021

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 155)

(Identique au vote n° 154)

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 156)

(Identique au vote n° 154)
